L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 DECEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
A. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. WEISSE, H. DUPOUR,
E. BERMEL, S. MERMY.
Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
PRIX: 5 CENTS LE NUMERO. 5 DECEMBRE.

PAR D. K. MORRY.—A 11 heures, sur la Levée, de l'Hôtel de la Poydras.—Farine.

PAR BLAND & LEAVITT.—A 10 heures, à leur magasin d'opous, No 11 rue de Chartres.—Fourrures, marchandises sèches.

PAR R. TOBIN.—A 11 heures, au magasin de H. H. Morgans, rue Gravier No 21.—Vin de Porto et d'Oporto.

PAR P. J. SPEAR.—A 11 heures, au 24 rue de la Jeuness.—Un grand assortiment de marchandises sèches.

PAR R. E. STARR.—A 11 heures à l'entrepôt de Bonnet, rue Commerce: une grande quantité de [illegible] et [illegible] l'entrepôt Bonnet, rue Tchoupitoulas et [illegible] No 109, même pas: du vieux [illegible].

Emigration d'Africains libres.

On sait que le gouvernement français, dans sa sollicitude pour ses colonies des Antilles que l'émancipation a ruinées, s'est décidé à y envoyer des Africains libres pour permettre aux planteurs de reprendre la culture de leurs champs. Depuis l'abolition de l'esclavage par la république de 1848, les habitants de la Martinique et de la Guadeloupe ne parviennent qu'à grand'peine à se procurer le nombre de bras nécessaires à l'exploitation des principales sucreries et caféeries. Les nègres affranchis se montrent très exigeants et refusent une telle horreur pour le travail qu'ils abandonnent qu'à la dernière extrémité et pour un court période de temps. Ils préfèrent vivre dans l'oisiveté, se nourrissant de bananes, de manioc et des racines que produit spontanément le sol fertile des régions tropicales.

Les colons ont exposé leur situation à l'empereur, et celui-ci a répondu qu'il téoberait de leur faire obtenir des travailleurs en encourageant l'émigration d'Africains libres. Un spéculateur de Marseille, M. Régis, a en effet conclu avec le gouvernement français un contrat par lequel il s'engage à transporter à la Martinique et à la Guadeloupe, moyennant 500 francs par tête, des nègres qui devront donner leur travail pendant dix ans.

A peine M. Régis se fut il rendu dans les comptoirs d'Afrique que la presse anglaise s'est déchaînée contre le projet du gouvernement français lequel constitue, dit-elle, une véritable violation des conventions qui interdisent la traite. Les journaux de Londres prétendent qu'il n'y a aucune différence entre l'engagement proposé en Afrique par les agents du gouvernement français et le trafic des noirs, tel qu'il se pratique encore au profit des planteurs de Cuba et du Brésil. L'ancienne traite n'est-elle pas donc en Angleterre de cette question. Une lettre de M. Campbell, consul anglais à Lagos, a encore accru les inquiétudes de l'opinion et a causé parmi les philanthropes britanniques une profonde sensation. M. Campbell affirme que l'on ne prétend pas de les Africains à émigrer librement, et que ceux qui seront transportés aux Antilles françaises ne s'embarqueront qu'obligés par les ; contraindre. L'engagement proposé la libre ne serait donc selon lui qu'un terme différent pour désigner la traite et un subterfuge pour éluder les obligations imposées par les conventions internationales. La répugnance innée des nègres, dit-il, à quitter le sol natal augmente encore, dit-il, par les impressions que les colons relations avec les Européens ont naturellement laissées dans leur esprit. Il devient nécessaire de payer une prime aux chefs locaux, qui obtiennent par la force ce qu'ils ont refusé à la sollicitation et à l'argument; cet outrage à la liberté d'action de l'Africaine est les désastreuses conséquences sociales qui en résultent pour le voisinage, causent à peu près les mêmes effets pernicieux que ceux les Espagnols pouvaient faire la traite en toute liberté. Les résultats dont nous avons déjà été témoins ne proviennent pas d'erreurs et malentendus dans l'application du projet du gouvernement français, ils sont inhérents au projet lui-même; mais nous ne savons encore quels moyens on emploiera pour empêcher son application, et il est à désirer qu'en France le gouvernement, mieux éclairé sur des conséquences qu'il n'avait pu prévoir, retire son projet, ou au moins qu'il ne fasse justice et l'humanité complètement également."

On écrit de Londres que la spéculation de M. Régis n'a pas eu les résultats qu'il en attendait. Le gouvernement lui accorde 500 francs par tête de nègre, mais il faut que de son côté il achète les Africains. Les achetés à ces prix ne sont guère à l'abri de maladies, et ceux des nègres ne se présentent point spontanément et de leur plein gré aux agents français et que ceux-ci, pour avoir prétexte, sont obligés de s'adresser aux princes indigènes qui leur vendent leurs prisonniers de guerre. Mais M. Régis rencontrera encore de formidables concurrents. Les marchands qui fournissent aux bâtiments négriers leurs noires cargaisons offrent 450 et même 500 francs pour des nègres de première classe. C'est le montant que reçoit M. Régis du gouvernement français. Il ne lui est donc pas possible de lutter avec ses concurrents et dans l'affaire, il ne probablement pas gagné. Le premier de ses navires vient d'arriver à Whydah, sur la côte africaine, pour embarquer douze cents nègres, et les agents français n'ayant offert que 450 francs par tête, ceux ci n'eurent en partage que des Africains vieux, infirmes et débiles.

Nous regrettons que le projet du gouvernement impérial ait rencontré au début de si graves difficultés. Les habitants de la Martinique et de la Guadeloupe ont besoin de travailleurs et l'Afrique seule peut leur en fournir. Nous ne savons si, comme le disent les journaux anglais, les nègres ne s'engagent point volontairement dans leur pays, mais il nous semble qu'on pourrait les habituer peu à peu à la pensée de l'émigration.

Quoqu'il en soit, la presse britannique s'est élevée avec une grande violence contre la mesure prise par le gouvernement français. Voici comment s'exprime l'*United Service Magazine*, revue de Londres qui représente l'opinion de l'armée et de la marine:

"Il est à redouter que la triste condition de nos affaires dans l'Inde, qui préoccupe si vivement l'attention publique, ne l'absorbe au point de nous faire oublier des avantages que nous avons à tirer d'une grande difficulté, après avoir péniblement lutté pour les obtenir.

Il n'y a pas longtemps, la capture d'un bâtiment chargé de noirs faisait craindre une reprise d'activité dans le trafic des esclaves, et tout le royaume poussait un cri d'horreur au souvenir des atrocités qui ont affligé la génération passée. Nous avons, à l'occasion, indiqué le seul moyen qui nous paraît efficace pour mettre fin à cet odieux trafic; nous avons conseillé d'envoyer quelques vapeurs croiser en permanence dans le voisinage de Cuba, qui devait lutter contre le mal, et non pas sur les côtes d'Afrique. Cette suggestion a été immédiatement comprise par les organes de l'opinion publique et répétée de toutes parts.

Mais nous l'administration de sir Charles Wood, dont l'impuissante marine que dans les stations où sa présence est absolument inutile. Aussi la traite ou le trafic des esclaves fleurit et prospère, tandis que lord Palmerston promène dans la Méditerranée les inutiles démonstrations de son invisible Armada. A voir l'attitude des autorités, leur indifférence pour le développement continuel de ce trafic inhumain, on pourrait croire qu'elles ont abjuré la politique que nous avons toujours suivie à l'égard de cette question, et qu'elles considèrent nos traités, avec les puissances étrangères sur cet objets comme de simples chiffons de papier.

Lord Palmerston n'a qu'une idée, c'est de livrer l'Angleterre, pieds et poings liés, à la merci de l'empereur des Français. Dans les mauvais jours, alors que le commerce languissait, que le peuple était privé de travail, ils étaient, apparaît, l'Angleterre a oublié ses principes, elle a cet rapport bientôt, bientôt, mettre contre bution de 30 millions, et a ruiné ses plus riches colonies pour affranchir les esclaves, et la suppression de la traite a été insérée comme première stipulation dans tous les traités d'alliance avec les puissances étrangères.

Enfin, de ces misères de mon temps, l'Angleterre élevait alors la voix dans le concert du monde, aujourd'hui, que son commerce est [illegible], que son [illegible] dépouillé, que sa puissance et [illegible] sont pas de [illegible], elle n'est que la vassale de la France. Il faut une certaine dose d'effronterie pour protester contre la traite des noirs qui se fait par les Espagnols, alors que nous la laissons exercer sans réclamation par le gouvernement français, sous ombre de servitude volontaire. Il n'est pas entre notre gouvernement et celui de Paris d'autre ordre de ne pas intervenir dans les importations d'esclaves de Cuba. En ce cas, nous espérons que lord Palmerston, qui n'est un jour plus que lord Palmerston, qui n'est un jour plus que Richard II, saura se rappeler l'exemple du roi anglais et refuser noblement au nom de l'honneur de l'Angleterre.

Nous avons laissé la France prendre l'ascendant en Orient, à la grande humiliation du pavillon anglais; nous nous sommes laissé jouer à Constantinople et dans l'affaire des Principautés. Aujourd'hui, les journaux du gouvernement, que France s'étendant avec complaisance les désastres dans l'Inde, et pour comble de disgrâce nous permettons aux Français de reprendre le trafic des esclaves.

Quant aux Espagnols, on aurait bientôt mis en terre à leurs transgressions négrières, si notre gouvernement avait conservé la moindre autorité et la moindre influence. C'est par nous seuls, par la force de notre intervention, que l'Espagne continue à prendre Cuba; qu'elle soit informée que notre protection lui sera refusée si elle continue à approvisionner des marchandises d'esclaves, et la traite cessera sur-le-champ.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A LA PRESSE.

ARRIVÉE DU FULTON
A NEW-YORK.

New-York, 1 décembre.—Le Fulton vient d'entrer dans notre port, apres 120,000 en espèces.

CONSTITUTIONS DE EMPLOIS DE A NAPLES.

On a découvert, en Espagne, une conspiration tramée par les abolitionnistes.

Une autre conspiration a été découverte à [illegible] qui eut lieu arrestations ont eu lieu [illegible] seule nuit.

[illegible] conspirateurs de Belgrade ont été [illegible] à mort.

[illegible] Belges à disposa les chambres [illegible].

MARCHÉ DE LIVERPOOL

19 novembre.—Les avis apportés par le Baltic nous sont parvenus aujourd'hui. Le marché s'était ouvert avec tendance à la hausse; mais à la clôture les demandes n'étaient que médiocres et les cours de la semaine n'ont pas varié. La farine languit et a 4 6d à 1 sh. 6 d. Le blé de 3 à 3 4d.; le maïs de 5 d. à 1 sh.; le sucre est ferme.

ELECTIONS DE NEW-YORK.

N. Y., 1er décembre.—On rapporte que les retours complets donnent à Tiemann 1190 voix de majorité, mais cela n'est pas positif.

La Kansas.—Lecompton, 1er.—La correspondant de la *Tribune* dit que les entrevues qui ont eu lieu entre le gouverneur Walker et le président Buchanan ont pris un nouvel aspect, et qu'il paraissait être dans de bons termes. Cependant, on assure que Walker donnera sa démission ou sera remplacé avant la réunion de Congrès.

MARCHÉ.—A New-York, coton calme; farine 5 20 à 5 45 — A Cincinnati, farine 4 25 à 4 30; whisky 17 1[2—A St. Louis, farine 4 50; avoine 38 à 40. Pas de transactions dans le tabac et le maïs.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

New-York, 1er décembre.—Le correspondant de l'*Herald*, à Washington, dit que les ministres de France et d'Angleterre, à Washington, ont fait une protestation contre l'expédition de flibustiers commandée par Walker, dans le but d'entraver que le départ de cette expédition est dû à la mollesse et à l'inefficacité des mesures employées par le gouvernement.

BANQUES DE NEW-YORK.

New-York, 1er décembre.—Suivant l'état de situation hebdomadaire des banques de New-York, les prêts et escomptes ont baissé de $417,000, tandis qu'il y a eu augmentation de $1,135,000 dans les espèces, de $237,000 dans la circulation, et de $1,923,000 dans les dépôts.

NOUVELLES MARITIMES.

New-York, même date.—La frégate américaine *St-Louis* était à Port Royal le 30 octobre dernier. La santé de l'équipage était parfaite.

SINISTRE ET NAVIGATION.

St-Louis, 1er décembre.—Le steamboat *Allegheny*, allant de la Nouvelle-Orléans, a donné contre un rocher, hier, dans l'après-midi, à l'île de la Quarantaine, et a immédiatement coulé bas. Un homme et un enfant se sont noyés.

Le port est entièrement libre de glace; il en est de même du Missouri, à Bonneville.

PASSAGES.—Passe Sud-Ouest, 1er décembre.—L'*Uncle Bill* est arrivé, venant de Sabine.—Vicksburg, 29 novembre.—Son passage, le *Hill*, hier soir, vers 7 heures, et le *Pon-hontas*, 3 heures après; ils descendaient le fleuve.

Vicksburg, 1er.—Passé ici, à 3 heures, à Vicksburg; à midi, le Natchez; à 6 heures du soir, l'Adams.

JOUR D'ACTIONS DE GRACES.—Le gouverneur Wickliffe, dans une proclamation insérée au journal officiel, engage les citoyens à consacrer la journée du 16 courant à la prière et aux actions de grâce. Cette coutume, emprantée aux Etats du Nord, ne s'est pas encore naturalisée en Louisiane, mais nous ne voyons pas pourquoi elle n'y serait pas adoptée. Les jours d'Actions de Graces sont des jours de réjouissance: les familles se réunissent et célèbrent la fête par des banquets.—Les jours de repos sont si rares dans notre pays que nous ne devons pas craindre de les multiplier. Qu'importe que la coutume nous vienne de la Nouvelle-Angleterre? Allons nous, en suivant le bon exemple que nous donnent les descendants des puritains, traîner le sud et ses institutions? Il n'y a pas de mal à remercier parfois le ciel de ses bienfaits et s'en réjouir en commun. Voici la proclamation du gouverneur:

Attendu qu'aucune année près de finir a été, pour le peuple de cet Etat, une année de santé, de paix et de prospérité—Et attendu qu'il convient, pour le commun peuple, nous témoigner notre reconnaissance à l'Etre Suprême, à la bienfaisante Providence qui nous devons rapporter notre prospérité actuelle.

En conséquence, Moi, le gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai cru bon et convenable de suggérer que le MERCREDI, 16 décembre prochain, soit observé comme jour de Prières et d'Action de Graces. Je recommande au peuple de s'assembler dans ses temples respectifs, ce jour là, et de rendre offrir son hommage au Tout-Puissant, et de le remercier sincèrement des bienfaits et bénédictions qu'il a déjà bien voulu nous accorder, et de le prier avec ferveur de nous continuer sa divine faveur, d'augmenter notre prospérité commentation: de nous accorder la perpétuité des bienfaits, résultant de la liberté civile et religieuse, et de les étendre à l'humanité entière.

CATARACTES SUR L'OHIO ET LE MISSISSIPI.—

Un vaisseau qui avait échoué il y a huit ou neuf jours dans le rétrécissement de Cairo, situé à l'embouchure de l'Ohio, vingt chalands chargés de charbon qui se trouvaient encore dans cette rivière ou qui étaient déjà entrés dans le Mississipi, ont coulé bas entraînant dans l'abîme toutes les personnes qu'ils portaient. Le contenant 300,000 boisseaux de charbon qui portait la valeur s'élevait à 45,000. Les équipages étaient principalement de Louisville et de Pittsburg. La tempête a été si terrible sur l'Ohio que les bateaux à vapeur ont toutefois obligés d'interrompre leur marche et de s'amarrer solidement au rivage. Les chalands dont il s'agit plus haut étaient sous la conduite d'hommes experts, mais comme ces masses n'obéissent pas facilement au gouvernail, ils se sont entrechoqués et ont été engloutis. On compte plus de cent victimes.

BRIGHAM YOUNG.—

Le célèbre Brigham Young, prophète et chef politique des Mormons d'Utah, est né à Whitelaven, dans l'Etat du Vermont. Il a cinquante-six ans. Le père de Brigham était un brave fermier du Massachusetts. On assure que l'apôtre des *saints* n'a été à la charrue que pendant 13 jours. C'est un esprit incultu, mais énergique, et il est loin, dit-on, d'être aussi fou et sérieux les doctrines absurdes qu'il prêche aux sectateurs de Joe Smith.

ARRIVAGE DE DENRÉES.

Avant-hier il a été reçu 14,157 balles de coton par les bateaux à vapeur du fleuve, et 183 par le Lac: 1101 boucauts de sucre, 2660 barils et 686 demi-barils de mélasse, 3559 barils de farine, 15 boucauts de tabac, 1838 sacs d'avoine, 932 de son, 978 de blé, 6 balles de foin, 76 barils et 92 demi-barils de porc salé, 87 barils de bœuf salé, et 51 boucauts.

Et hier—4084 balles de coton, 408 boucauts de sucre, 487 barils et 420 demi-barils de mélasse, 1530 barils de farine, 53 boucauts de tabac, 1247 sacs de maïs, 1364 sacs d'avoine, 800 de son, 61 barils de bœuf salé, 511 de porc salé, 146 boucauts et 300 moutons.

TENTATIVE D'ORLEANS.—

Demain, jeudi, *le Canal* s'avec Mme Coleon. La reprise de cet opéra charmant, d'ambroisie et de [illegible], était décrite depuis longtemps; on dirait écrit tout exprès pour ce genre de talent de notre prima-donna: ce sera la reprise d'un succès. Demain aussi, le *Piano de Berthe*, un des meilleurs vaudevilles du répertoire. La salle du théâtre sera comble.

LEÇONS DE DANSE.—

Mme De Bar, connue comme artiste sous le nom de Mlle Vallée, s'est retirée du théâtre et se propose de donner des leçons de danse à quelques élèves. Voir aux annonces.

RÉCOLTE.—

Nous n'entendons de tous côtés, dit l'*Union de l'Ouest*, que des plaintes sur la manière dont la température se comporte à l'égard de la récolte. Quoique les cannes fassent un peu verles, on espérait en tirer une assez belle quantité de sucre. Mais les dernières gelées sont venues tout gâter.—Pour beaucoup d'habitants, qui n'ont pas pu trouver de bras pour couper leurs cannes, la perte sera au moins d'un quart de la récolte sur laquelle ils avaient compté, et de plus leur sucre sera d'un rouge très prononcé.

ST. DOMINGUE.—

Les lettres de Santo Domingo, reçues à New York, laissent Baez et Santana dans la même position respective qu'aux précédentes nouvelles. Les dangers et les vexations de toutes sortes, auxquels étaient exposés les résidents étrangers, avaient à la fin amené, dans le port, des forces navales anglaises et françaises.

A peine arrivé, l'amiral commandant la station française a eu l'occasion de rendre un service signalé au pavillon américain. Le consul des Etats-Unis, M. Elliott, était en butte aux manifestations les plus inconvenantes, de la part de la populace, et les choses en arrivaient à ce point qu'il pouvait à peine se considérer en sûreté chez lui. Informé de ce qui se passait, l'amiral se rendit chez le président Baez et lui signifia que, s'il ne mettait pas un terme à cet indigne état de choses, une compagnie de soldats de marine se chargerait de le faire. On essaya d'éluder ces remontrances, et de ne prendre aucun engagement formel; mais l'amiral, ouvrant une fenêtre qui donnait sur le port, fit un signe de la main, et aussitôt Baez put voir les embarcations chargées d'hommes se détacher des navires. Depuis lors, M. Elliott a vécu dans une tranquillité et une sécurité parfaites.

WASHINGTON.—

On écrit de Washington sous la date du 23 novembre:

Le département de la guerre vient d'ordonner l'envoi de deux nouveaux corps de troupes, partie d'Utah. L'une des colonnes partira de l'Orégon, et l'autre de Californie.

La première entrevue du président et de sir William Gomely, n'était encore qu'une visite de cérémonie, dans laquelle l'envoyé anglais a fait aucune ouverture officielle relativement au but de sa mission.

Le gouverneur Walker est attendu à Washington. Rien de nouveau n'a transpiré au sujet des affaires du Kansas.

CHRONIQUE LOCALE.

COMITÉ DE VILLE.

Assemblée.—Présidée à sept heures, M. Lafitte prend le fauteuil.

Rapport de Maire renfermant une lettre dans laquelle le garde James Boyle réclame ce qu'il lui a fait donner au médecin qui l'a guéri des blessures reçues dans l'accomplissement de ses devoirs.—Soumis au comité de finances.

L'agent légal demande, dans son rapport mensuel, que le reste du compte de $42,233 22.

Un rapport des gardiens du port est soumis au comité sans avoir été lu.

Résolution modifiée des Assistants ordonnant qu'il y ait, au débarcadère des steamships et à ceux des bateaux à vapeur, Premier et Deuxième Districts, des reverbères placés vers des poteaux en fer.

Résolution des Assistants autorisant le Maire à offrir $3800, à M. J. R. Dupérier, du Market House, situé en face de la Place Washington. (Il s'agit de l'acquisition d'un terrain sur lequel le Conseil a l'intention de faire construire un bureau pour le Recorder du Troisième District.)—Adoptée.

Résolution déclarant que la police de la ville sera augmentée à partir du 1er janvier prochain—Soumise au comité de finances.

Résolution autorisant l'avocat de la ville à prendre les mesures nécessaires pour faire ouvrir une partie de la rue Claiborne (autrefois Hevia.)—Déposée sur le bureau.

Résolution portant décharge à M. W. G. Stevens de certificat nécessaire acceptant le pavage de la rue Natchez.—M. Dupré demande que la résolution soit déposée sur le bureau. Le Conseil, dit-il, doit se conformer à la loi et ne pas accorder aux entrepreneurs plus qu'elle ne leur accorde.—A la demande de M. Harrison, la question est soumise au comité de finances.

Résolution des Assistants ordonnant le paiement de divers comptes—Adoptée.

Résolution des Assistants ordonnant le paiement de 6714 60 à M. F. Marquez pour travaux exécutés dans la rue de l'Esplanade.—Adoptée.

Résolution des Assistans relativement au poste du Bayou St Jean.—Adoptée.

Résolution allouant $3060 pour les comptes extra que le contrôleur a employés pour dresser les listes de taxes.—Adoptée. (Le président du comité de finances devra approuver le travail.)

Lettre de l'exhérif Bell demandant une indemnité pour certaines pertes et dépenses.—Soumise au comité.

Ordonnance modifiée par les Assistans, réglant l'usage des tables qu'occupent les marchands de café et de chocolat aux marchés.—Adoptée.

Ordonnance modifiée par les Aldermen, relativement aux ouvertures, etc., à donner aux prisonniers de la maison de travail.—Adoptée et envoyée aux assistans.

Résolution pour des installations de gaz, des tuyaux, des reverbères, &c dans les rues du Deuxième District.—Déposée sur le bureau.

La démission de M. Slawson, directeur des écoles du Premier District, est acceptée.

Le comité des rues et débarcadères présente un rapport qui recommande de permettre à M. Peter Williams de faire construire un four de boulanger dans la rue Claiborne; d'adopter un substitut à la résolution qui fait un de voir aux propriétaires de couvrir leurs rigoles avec des pierres plattes ou de fer et impose une amende en cas de négligence—Le substitut est adopté et envoyé aux Assistans.

Le même comité recommande d'adopter la résolution des Assistants qui ordonne la construction de trois ponts dans les rues Canal et Broad.—Adoptée—Une résolution semblable au sujet d'autres rues est soumise au comité.

Les deux Conseils se réunissent et élisent M. Henry Mitchell wharfinger du Premier et du Quatrième District; M. Jules Le Blanc directeur des Ecoles du Premier District.

Résolution des Assistants fixant à $200 par mois le salaire du président du comité de finances de chaque Conseil.—Adoptée.

Résolution des Assistants ordonnant le curage de certains canaux.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

ALDERMEN ASSISTANTS.—Réunion à sept heures. M. Magnon occupe le fauteuil.

Le message du Maire dont il est question plus haut, est soumis au comité de finances.

Résolution ordonnant le paiement de certains comptes.—Adoptée et envoyée aux Aldermen.

Le trésorier annonce, dans son rapport hebdomadaire, qu'il y a $1926 37 en caisse.

Sur la recommandation du comité des rues et débarcadères, le Conseil maintient le veto opposé à une résolution qui ordonne l'adjudication du contrat pour la construction de trottoirs dans les rues comprises entre les rues Canal, Carondelet, Ursulines, Broad et Roman—Le Conseil adopte, sur la recommandation du même comité, une résolution qui ordonne que le contrat soit adjugé de nouveau, mais de manière à ne pas gêner les contrats particuliers.

Les résolutions suivantes, présentées par le comité des rues et débarcadères, sont adoptées; résolution approuvant le marché pour payer la rue Constance en bloc; résolution ordonnant que les reverbères placés dans la rue Lafayette; résolution demandant à la compagnie de navigation de fouiller le canal Carondelet sur différents points; résolution accordant au surintendant des réparations à l'hôtel des monnaies l'usage du terrain inutre, rue de l'Esplanade, pourvu que les arbres n'en souffrent point.

Résolution ordonnant que les chantiers de bois qui gênent la circulation, sur la Levée, Troisième District, soient transportés ailleurs.—Adoptée.

Résolution accordant deux cents piastres par mois au président du comité de finances des deux Conseils.—Adoptée.

Résolution permettant à la Légion de la Louisiane d'établir un arsenal dans une maison de pompe, rue Royale.—Adoptée.

Le Conseil accepte l'invitation de M. Duhamel et décide qu'il ira voir le portrait de Washington.

Lettre de démission de M. J. Slawson, directeur des Ecoles du Premier District, est acceptée.

Résolution ordonnant de rembourser à M. B. Dougat, entrepreneur du Deuxième District, $653, montant d'amendes imposées par les commissaires des rues.—Adoptée.

Le rapport du comité de police et celui du comité de santé sont approuvés.

Le Conseil adopte les résolutions suivantes: résolution ordonnant que le cachot du Quatrième District soit réparé au gaz; résolution ordonnant l'achat du terrain pour le bureau du recorder du Troisième District; résolution allouant $180 pour des réparations à l'ancien bureau et au cachot.

Résolution accordant à M. Livingston vingt pour cent pour la perception des taxes, amendes, etc., due à la ville.—Déposée sur le bureau.

Le conseil s'ajourne.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—

Le capitaine R. W. Maxwell, qu'un jury a déclaré coupable d'avoir porté des coups de brassards à Rowland Anderson, matelot, a été condamné à deux cents piastres d'amende et dix jours de prison.

—J. W. Jewell, mate, et Peter Smith, quartier maître du steamship *Opelousas*, ont comparu hier devant ce tribunal. Ils sont accusés d'homicide. L'affaire sera appelée ce matin.—M. Bradford et Ivy sont chargés de la défense.

PREMIÈRE COUR.—George Stovall, condit hier devant la Première Cour de District, a permis à se reconnaître coupable du meurtre de Mary Rey Durand.

Le jurt chargé de juger Charles Hout, accusé de viol sur la personne d'une petite fille, n'a pas pu s'accorder.

COUR DE RECORDER SITTS.—Thos. Gibbons est en prison pour avoir assailli Thomas Ryan sur la Levée, et lui avoir cassé un bras.

John Smith, h. c. a été envoyé pendant la première cour de district sous prévention d'avoir poignardé Wm N. McLea, second du chantier *Juliet*.

Un affidavit accuse James Maglone d'avoir tiré sur Mike Stewart et blessé Thomas Griffin à la figure.

J. Mayers dit que James Hogan lui a volé un habit.

Mary Spencer a dû acquitter une amende de quinze piastres pour avoir insulté Eliza Wright.

COUR DE RECORDER FARRE.—Antonio Francisco, Juan Pineda, Joseph Silva et Ignace Anton ont été cités, hier, devant le juge recorder Farre, sous prévention de s'être introduits dans le magasin d'Antonio Valirmo, rue Vieille Levée, et d'avoir enlevé une somme de soixante piastres et des marchandises évaluées à soixante piastres.

Thomas Tracy est accusé d'avoir mis le feu à une maison de M.-P. Avegno, Sr.—En prison.

John Leroy, accusé de larcin, et Lewis Canfield, d'avoir battu J. Britton, ont été acquittés.

Le recorder a envoyé en prison plusieurs personnes accusées de vagabondage.

COUR DU RECORDER ADAMS.—Le recorder Adams a envoyé Joseph Driller, âgé de treize ans, à la maison de refuge.

Un affidavit accuse Albertine Marion de n'avoir pas rendu cent cinquante pièces que Frederick Brinkhouse lui avait confiées.

Fritz Sundry a été cité devant Charles Ansenheimer avec intention de le tuer, a été écroué en attendant l'interrogatoire. Le plaignant a reçu un coup de poignard au bras.

Wm Halle a été condamné à vingt piastres d'amende pour avoir décharge un fusil dans la rue.

ENQUÊTES.—Un garde de nuit, du nom de P. Haley, est mort subitement, hier matin, en rentrant chez lui, rue Dupérier. Verdict: hémoterie. Haley, né en Irlande, avait 45 ans.

—Le coroner a pratiqué la levée du corps du sieur Ham, âgé de 80 ans.

BLESSÉS.—A Monistol, blessé au bras par Martin Hillyer, a été admis à l'hôpital de charité.

—Un nommé Larry a été blessé à la figure, par un mulet, à l'écurie de M. Slawson.

COUR SUPRÊME.—

La Cour Suprême a rendu, lundi, 30 novembre, les seize décrets suivants:

Hezekiah Mawley contre A. G. Sloo, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est modifié.

L'intérêt est fixé à cinq pour cent, intérêt légal établi en Louisiane, au lieu de six pour cent, intérêt établi par la loi du Tennessee.—L'obligation qui sert de base au procès est ainsi rédigée: "$6352 10. Je promets de payer, le 1er décembre prochain, à l'ordre de Hezekiah Hawley, cinq mille trois cent vingt cinq piastres, valeur reçue. Signé A. G. Sloo, 19 novembre 1854."—Nous ne considérons pas, dit la cour, les mots "Hezekiah Hawley, Hezekiah Tenn," comme formant une partie quelconque de l'obligation; le détenteur ne les a probablement écrits sur ce billet que pour se garantir. Le demandeur n'a pas prouvé et ne prétend pas que le billet ait été fait au Tennessee. S'il admet même qu'il a été fait dans l'Indiana, le taux de l'intérêt accordé dans ce dernier Etat n'étant pas mentionné, nous devons présumer que c'est le même qu'en Louisiane.

L'Etat contre John Mollinnis, app. Appel de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le défendeur avait été condamné à dix-huit mois de travaux forcés.

La sentence est maintenue.

J. W. Smith contre la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Il est ordonné que l'appel soit mis hors de cour à moins que la Compagnie ne remette au greffier, dans la seconde semaine qui suivra cette date, les livres, plans, etc., demandés par l'intimé.

H. Hazlehurst contre la ville de la Nouvelle-Orléans, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. L'appel est mis hors de cour. [Le tribunal inférieur avait accordé au demandeur $6000 et les intérêts.]

Syndic de Barrett contre la ville de la Nouvelle-Orléans, app.; Jean Vve Valois, app., contre la ville de la Nouvelle-Orléans, app.—Le décret de la Sixième Cour est maintenu.

Samuel Simmons contre ses créanciers; C. Flint & Jones, app., contre R. Florance, syndic. Appel de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'appel est mis hors de Cour.

John Rice, app., contre R. Garrett, G. R. McClemency, et D. H. Fowler. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Thomas Hynes contre C. Marin, A. A. Blanchard et le shérif de St Tammany; C. A. McCrary, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

S. W. Thompson & Co contre Patrick McCormack; E. Halsin, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'appel est mis hors de Cour.

Godefroy Boudousquie contre Mme, app., contre Mme Vve F. Bullelle et autres. Appel de la Cour de District de St Charles. L'appel est mis hors de Cour.

Jean M. M. Saux contre F. Lefevre & Co, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. L'appel est mis hors de Cour.

Brady Gorman & Co, contre Charles R. Marshall, app.—Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Jenkins, William & Co., app. contre Wm. C. Budd.—Le décret de la Quatrième Cour de District est maintenu.

A. Lévi contre A. G. Penny; Foster et sa femme, inter. app.—Appel de la Cour de District d'Est Feliciana.—Le tribunal renverse la partie du décret qui rend certaines esclaves sujets à l'hypothèque du défendeur en faveur du demandeur. Le reste du décret est maintenu et le demandeur est condamné à se quitter les frais d'appel. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.)

Succession de Sarah Ann Penny; Solomon Bloom, app. contre J. A. J. Foster et sa femme.—Le décret de la Cour de District d'Est Feliciana est maintenu. [Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.]

Succession de Sarah Ann Penny; Foster et sa femme, co-administrateurs, contre A Lévi, Bloom, Adler & Co., et autres.—Le décret renverse une partie et maintient l'autre partie du décret de la Cour de District d'Est Feliciana. [Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.]

FEUILLETON.

LE PRIX DU SANG.
(Scènes de la vie arabe.)

XXIV.

COEUR DE FEMME.

Lorsque Miloud avait mis pied à terre devant la tente de Kalaf-ben-Chérif, il s'était annoncé à la jeune Yaya par un cri aigu de voix que la bonne négresse avait aussitôt saisi.

—Nous allons avoir des nouvelles de Mebrouk, glissa-t-elle tout bas à Maryem.—Ce Prétoni l'oreille, et ne perdons pas un mot.

Meryem était dans la même disposition de cœur et de corps que le vieux Kalaf: elle avait essayé, on s'en souvient, de faire pardonner ses outrages, ses violences. Douée d'une nature plus noble, cette femme énergique, fière avec ses ennemis, implacable dans ses haines, comme tous ceux de sa race, mais toujours bonne, dévouée pour quiconque la servait ou l'implorait, n'avait pas été dupe de la fourberie de Ben-Chérif. Grossièrement abusée par les artifices de son amant, quelque chose lui avait toujours dit pour elle que ce mari, et elle le connaissait mieux qu'il ne se connaissait lui même tout vicieux et corrompu qu'il pouvait être. Le mensonge était ce que Meryem haïssait le plus chez l'homme, précisément, sans doute, parce qu'il est rare qu'un tel mensonge ait autour d'elle. Si elle avait tant aimé Kheir ben-Chérif, c'est qu'elle l'avait cru victime de calomnies jalouses, et, si elle était punie, c'est qu'elle avait cru l'aimer, lui, sans mépris, c'est que, revenue de son erreur, elle se sentait honteuse de sa défaite trop facile, et s'essaillait à la regretter! Aussi, sa chasteté flétrie par un homme indigne de l'approcher.

Si Ben-Chérif était été sincère dans son repentir, Meryem l'aurait peut-être absour: mais les femmes d'un caractère élevé ne se font pas illusion sur la nature de leurs présentiments, lorsque ces présentiments viennent du fond de leur cœur. Une jeune fille s'égare aisément, la triste expérience ne la dirige pas, tandis que la femme, quelque jeune, jamais si elle a le courage d'écouter la voix qui la conseille, tout bas, contre ses propres faiblesses. Meryem, dans son ignorance, n'écoutait que quelque ou est sujet, même en pensant les plus grandes présomptions. Les mots qu'elle avait entendu jours chez ce le Fain Extracteur de Daley.

A venir à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, [illegible]

Rue 21 et 141, rue de Chartres.

Le cul principal pour les Etats du Sud.

30 nov—2, 6 dec

VICTIMES DES RHUMATISMES
Lisez ceci!

Cleveport, comté Fairfield, O., 4 juin 1857.

Au Dr. W. Rokeah, No 1, Fourth-street, Cincinnati, O.—Mon cher monsieur—Je m'empresse de vous informer que votre ceinture magnétique m'a guéri de mes douleurs rhumatismales et de mes douleurs de dos, ou, aujourd'hui, je remercie cet heureuse influence.

Je vous prie de faire connaître cette guérison à mes concitoyens, afin que ceux qui souffrent puissent aussi en profiter.

Votre dévoué serviteur, JOHN GOTSCHALK.

Prix de la ceinture magnétique, $5.

Chez Mme Rokeah, 1, Fourth-street, Cincinnati, O.

Chez les agents du docteur Rokeah, dans les villes suivantes:

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie, BARRIE, 1 décembre 1857.

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie, BARRIE, 12 décembre 1857.

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie, BARRIE, 19 décembre 1857.

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie, du 1857, 26 décembre 1857.

Bureau principal:

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie.

Chez Mme Dore, rue Dauphine, dans la ville d'Augusta, Georgie, du 1857, 26 décembre 1857.

Bureau principal:

Chez Mme Dore, rue Dauphine, d